

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019
POLITIQUE DE TRAITEMENT DES FRICHES ET DES SITES ET SOLS POLLUES**

CONVENTION DE MAITRISE D'ŒUVRE

**MONTIGNY-LES-METZ - Caserne Lizé – Reconversion - M
P09RM70X015**

Le Bureau de l'Établissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/015 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Établissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu la sollicitation de la commune de Montigny-lès-Metz pour une intervention de l'établissement dans le cadre de la reconversion de la caserne Lizé située sur son territoire communal en vue de créer un écoquartier,

Sur proposition du Président,

- approuve l'engagement d'études de maîtrise d'œuvre dans la perspective du désamiantage et de la démolition d'une partie des bâtiments ainsi que de la dépollution et de la préparation des terrains sur le site susvisé ; le montant prévisionnel de l'opération est de 150 000 € TTC pris en charge à 80% par l'EPFL et 20% par la commune de Montigny-lès-Metz,

- laisse le soin au Directeur Général de signer avec la commune de Montigny-lès-Metz la convention de maîtrise d'œuvre annexée à la présente délibération, et de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.

VU ET APPROUVE

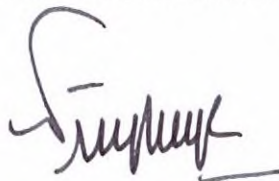
LE 12 JUIL. 2018

Le Préfet de Région,

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général Adjoint pour
les Affaires Régionales et Européennes

François SCHRICKE

Le Président du Conseil d'Administration,



Julien FREYBURGER